



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conditions d'attribution

Question écrite n° 129033

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la situation difficile de certaines familles qui, pour des raisons personnelles scolarisent leurs enfants dans des écoles privées hors contrat et de ce fait sont privées de toute bourse d'études. Il lui demande si les examens de ces situations particulières peuvent conduire ces jeunes à bénéficier d'une aide au même titre que les autres enfants.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129033

Rubrique : Bourses d'études

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2012, page 1782

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)